

Encaissement des produits des restaurants scolaires, activités périscolaires, centres de loisirs sans hébergement, centres de vacances, des stages, de l'accueil occasionnel et régulier des structures multi accueil Crescendo et maison de l'enfance, de la crèche collective Crescendo, de la crèche familiale et remboursement des familles

**Nomination de Carole LEFRANC
et Sandrine SOUBIALE
en qualité de mandataire agent de guichet**

LE MAIRE DE MONT-SAINT-AIGNAN,

- **Vu** l'arrêté n° 2003-235 en date du 10 juillet 2003 instituant une régie de recettes intitulée "Régie monétique globale" pour l'encaissement des produits des restaurants scolaires, activités périscolaires, centres de loisirs sans hébergement, centres de vacances et stages ;
- **Vu** l'arrêté n° 2007-0637 du 02 mai 2007 portant extension des modes d'encaissement et diverses modifications ;
- **Vu** l'arrêté n° 2007-0670 du 23 mai 2007 portant suppression du fonds de caisse ;
- **Vu** l'arrêté n° 2007-0934 du 06 septembre 2007 portant extension des modes d'encaissement ;
- **Vu** l'arrêté n° 2009-1348 du 15 décembre 2009 instituant la régie monétique globale en régie de recettes et dépenses et portant extension à l'encaissement des produits de l'accueil occasionnel des structures multi accueil Crescendo et Maison de l'enfance ;
- **Vu** l'arrêté n° 2010-604 du 03 août 2010 portant extension de la régie monétique globale à l'encaissement des produits de l'accueil régulier des structures multi accueil Crescendo et de la Maison de l'enfance, de la crèche collective Crescendo et de la crèche familiale et revalorisation de l'encaisse ;
- **Vu** l'arrêté n° 2013-798 du 24 juin 2013 portant nomination de Isabelle LE SEIGNEUR en qualité de régisseur titulaire, de Florence LANCELEVÉE et Valérie PRÉVOT en qualité de mandataires suppléants ;
- **Vu** l'arrêté n° 2019-1340 du 1er octobre 2019 portant nomination Mathilde KAZWINI-HOUSSEINI en qualité de régisseur mandataire suppléant ;
- **Vu** l'avis conforme du Comptable Assignataire en date du 26 mai 2023;
- **Vu** l'avis conforme du régisseur titulaire, Isabelle LE SEIGNEUR;
- **Vu** l'avis conforme du mandataire suppléant, Florence LANCELEVÉE;
- **Vu** l'avis conforme du mandataire suppléant, Valérie PRÉVOT;
- **Vu** l'avis conforme du mandataire suppléant, Mathilde KAZWINI-HOUSSEINI;
- **Considérant** la réorganisation des services de la Ville ;

Arrête

- **Article 1** : L'arrêté n° 2022 - 989 du 09 mai 2022 est abrogé;
- **Article 2** : Mesdames Carole LEFRANC et Sandrine SOUBIALE sont nommées mandataires - agents de guichet de la régie de recettes et de dépenses créée par arrêté n° 2003-235, modifiée par arrêtés n° 2007-0637, n° 2007-0670, n° 2007-0934, n°2009-1348 et n° 2010-604, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues

dans les actes de création de celle-ci à compter de la date de notification du présent arrêté ;

- **Article 3** : Les mandataires - agents de guichet seront uniquement autorisés à encaisser des recettes, ils ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans les actes constitutifs de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal ;

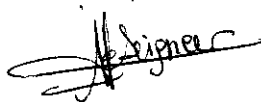
Ils doivent les encaisser selon les modes de paiement prévus par les actes constitutifs de la régie ;

- **Article 4** : Les mandataires - agents de guichet sont tenus d'appliquer en ce qui les concernent, les dispositions de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M-du 21 avril 2006 ;

- **Article 5** : Le Maire de la Ville de Mont-Saint-Aignan et le Comptable Public assignataire de la Trésorerie de Maromme -Déville-lès-Rouen sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Avis du Régisseur Titulaire, le 02 JUIN 2023
Isabelle LE SEIGNEUR

Pour avis favorable



Avis des Mandataires suppléants, le 02 JUIN 2023

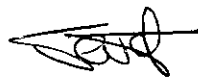
Florence LANCELEVÉE

Pour avis favorable



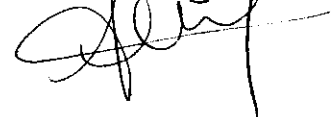
Valérie PRÉVOT

Pour avis favorable



Mathilde KAZWINI-HOUSSEINI

Pour avis favorable



Visa pour acceptation, le 08 JUIN 2023

Isabelle LE SEIGNEUR

Pour acceptation



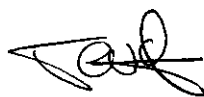
Florence LANCELEVÉE

Pour acceptation



Valérie PRÉVOT

Pour acceptation



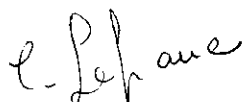
Mathilde KAZWINI-HOUSSEINI

Pour acceptation



Carole LEFRANC

Pour acceptation



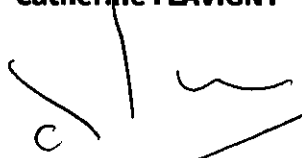
Sandrine SOUBIALE

"Pour acceptation"



Fait à Mont-Saint-Aignan, le 13 JUIN 2023

Catherine FLAVIGNY

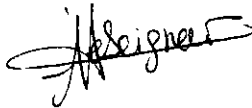


Maire
Conseillère Départementale

Notification le: 19 JUIN 2023

Isabelle LE SEIGNEUR

Pour notification



Florence LANCELEVÉE

Pour notification



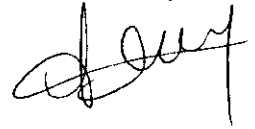
Valérie PRÉVOT

Pour notification



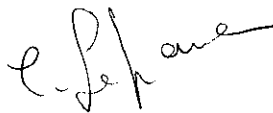
Mathilde KAZWINI-HOUSSEINI

Pour Notification



Carole LEFRANC

Pour notification



Sandrine SOUBIALE

"Branstifrepin"

